

# L'ULB dénonce la prime aux « kots » qui exclut Bruxelles

- ▶ La Wallonie met en place un soutien de 1.000 euros par an aux étudiants wallons qui « kotent » loin de chez eux.
- ▶ « Inégalitaire, anti-écologique, inéquitable » : les critiques pleuvent de toutes parts.
- ▶ La ministre De Bue prête à envisager des améliorations.

Dans la Belgique institutionnelle de 2019, il est difficile de faire plaisir à tout le monde. Illustration, avec une prime généreuse et bien intentionnée. L'idée, caressée de longue date par quelques députés CDH de la province du Luxembourg, c'est d'apporter un soutien financier aux étudiants qui habitent loin de leur université ou de leur école supérieure, afin de leur permettre de trouver un kot sans se ruiner. Le gouvernement wallon a entendu l'appel, et a adopté la semaine dernière, en première lecture, un

projet d'arrêté. Ce règlement offrira, dès le premier septembre prochain, une prime de 1.000 euros par an aux étudiants dont le domicile se trouve à plus d'une heure en voiture, aux heures de pointe, de leur établissement d'enseignement supérieur, universitaire ou non-universitaire.

Magnifique sur le papier. Sauf qu'à y regarder de plus près, ce système présente, disons, quelques incongruités. D'abord, seuls les étudiants wallons suivant les cours en Wallonie auront droit à la prime. L'Arlonnais qui choisit l'ULB devra donc assumer la totalité de son loyer annuel. Tout comme, du reste, le Bruxellois qui choisirait la médecine vétérinaire à Liège, seule université francophone à dispenser la totalité de cette formation. On peut ajouter à cela le cas des

étudiants de l'UCL. S'ils évoluent sur le site de Louvain-La-Neuve, ils percevront la prime. Mais si par malheur ils ont choisi la médecine et doivent donc étudier sur le campus UCL de Woluwe-Saint-Lambert, ils n'auront droit à rien, nous confirme, après une communication chaotique au gouvernement wallon, la ministre wallonne du Logement, Valérie De Bue (MR), dont on lira l'interview ci-des-

sous.

## « Une atteinte au libre choix de l'université »

Cette mesure a suscité de nombreuses réactions. Les premiers bénéficiaires, les étudiants, ne sont pas satisfaits. Leurs deux grandes organisations ont émis des critiques. La FEF estime que tous les francophones devraient en bénéficier et déplore qu'elle ne soit pas liée aux revenus des parents. De son côté, l'Unecof regrette que le critère retenu pour considérer que l'étudiant habite loin de son université soit calculé en temps passé sur la route et non dans les transports en commun, ce qui n'est ni écologique ni conforme à la réalité des modes de déplacement des étudiants, estime l'association.

Et ce lundi, c'est une nouvelle charge qui s'ajoute à ce passif déjà lourd. Le recteur de l'Université Libre de Bruxelles, Yvon Englert a choisi de prendre la plume (lire ci-contre) pour dénoncer un danger d'ordre plus institutionnel : « En excluant du bénéfice de la mesure (d'ailleurs sans nécessité) les étudiants qui souhaiteraient rejoindre un établissement d'enseignement supérieur en Région bruxelloise, donc

en cassant l'unicité de l'enseignement supérieur francophone, la décision met en lumière les très grands dangers de la régionalisation des matières communautaires si on n'y prend pas garde. » Le recteur conclut sa missive par ces mots : « S'il s'agit d'une provocation dans le cadre du débat sur la régionalisation

de l'enseignement, elle joue dangereusement avec le feu. » Enfin, Rudy Demotte (PS), le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles y voit, dans l'interview qu'il nous accorde, une atteinte au libre choix, pour l'étudiant, de son université.

La ministre wallonne du Logement, Valérie De Bue, dont le cabinet a mis en place la mesure, ne s'oppose pas à une extension du bénéfice de l'aide aux Bruxellois. Elle l'appelle même de ses vœux. Mais indique qu'il faudra pour cela conclure un accord de coopération entre la Wallonie et Bruxelles (aux couleurs politiques en partie différentes), ce qui laisse peu de chance de voir advenir une mesure unique avant le premier septembre 2019, date annoncée de l'entrée en vigueur du mécanisme wallon. ■

BERNARD DEMONTY



Yvon Englert, recteur de l'Université libre de Bruxelles

## Pourquoi il faut maintenir l'unicité de l'enseignement supérieur francophone dans le débat sur la régionalisation de l'enseignement

### Le projet d'arrêté du gouvernement wallon sur les « étudiants koteurs » du supérieur :

Le journal *Le Soir* annonce dans son édition de vendredi dernier que le gouvernement wallon a pris une mesure d'aide aux « étudiants koteurs wallons » étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur implanté en Wallonie et dont le lieu d'études est situé à plus d'une heure de route de son domicile. Le journal précise que « les étudiants de l'UCL qui suivent les cours sur un site situé en Région bruxelloise (on pense à Louvain-en-Woluwe) auront bel et bien droit à la prime. Mais les étudiants wallons qui fréquentent l'ULB ou un autre institut dont le siège est à Bruxelles n'y auront pas droit », ce qui ne correspond d'ailleurs pas à la « note rectificative » du gouvernement wallon qui circule ici et là, suggérant des incohérences bien soulignées par le journaliste du *Soir* dans son article. Quoi qu'il en soit, ce qui est sûr, c'est que Bruxelles et la Wallonie ne sont pas traités dans le projet comme appartenant à la même entité d'enseignement.

Il est certainement positif que le gouvernement wallon s'inquiète des frais de

scolarité dans le supérieur, et on peut comprendre qu'il soutienne les étudiants wallons - la Région wallonne est compétente pour la population résidant en Wallonie. On imagine que les besoins des étudiants luxembourgeois et bruxellois ne soient pas identiques. Il y aurait cependant bien des choses à dire sur l'avant-projet d'arrêté, comme l'absence de prise en compte des revenus (alors que l'objectif du projet est de corriger l'inégalité d'accès aux études) ou la mesure de référence (le trajet en voiture) à un moment où l'urgence climatique justifierait de prendre un trajet en transport en commun comme étalon. C'est d'autant plus vrai qu'on suppose quand même que la mesure est pensée pour des étudiants qui ne peuvent se

payer une voiture, assurance, taxes et essence comprises !!

Mais le fond du très mauvais signal lancé par ce projet se trouve ailleurs : en excluant du bénéfice de la mesure (d'ailleurs sans nécessité) les étudiants qui souhaiteraient rejoindre un établissement d'enseignement supérieur en Région bruxelloise, donc en cassant l'unicité de l'enseignement supérieur francophone, la décision met en lumière les très grands dangers de la ré-

gionalisation des matières communautaires si on n'y prend pas garde.

### Les « dangers d'une ségrégation »

Qu'on se comprenne bien : il ne revient pas à un recteur de s'exprimer pour ou contre la régionalisation de l'enseignement, débat qui semble rouvert par les politiques de tous bords à l'approche des élections communautaires et régionales. Il est par contre essentiel qu'un recteur, responsable de plus de 30.000 étudiants issus de l'ensemble de l'actuel territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'exprime sur les dangers d'une ségrégation entre institutions wallonnes et bruxelloises et défende l'unicité de l'enseignement supérieur francophone clairement menacé de morcellement par l'actuelle proposition d'arrêté.

En cas de disparition de la Communauté française, dont le périmètre est un tout petit territoire de 4,5 millions d'habitants et dont les moyens, à l'échelle belge, européenne et internationale, sont très en dessous des besoins, il est essentiel de maintenir une seule structure d'enseignement supérieur, éventuellement cogérée par les Régions, mais qui ne peut être morcelée en deux ou trois (avec la communauté

germanophone) entités distinctes sous peine de voir sombrer définitivement toute ambition de cohérence dans l'offre d'enseignement ainsi que toute possibilité de coopération entre établissements et d'assister, impuissants, à l'émiette-

ment et au saupoudrage des rares moyens financiers disponibles. Ce serait d'autant plus paradoxal à l'heure où le développement de nos universités dans l'enseignement comme dans la recherche exige des moyens qui nous manquent à tous, nécessite des politiques ambitieuses d'ouverture à l'international et conduit à la création d'universités européennes symbolisant un horizon élargi et non étriqué. Les Flamands l'ont bien compris quand ils ont fondu la Communauté et la Région en une seule entité politique cohérente.

La mesure proposée « pour les étudiants koteurs » ne respecte pas cette caractéristique cruciale pour le futur de l'enseignement supérieur des francophones et, pour cette raison, indépendamment de son caractère partisan et inéquitable, elle est irresponsable. S'il s'agit d'une provocation dans le cadre du débat sur la régionalisation de l'enseignement, elle joue dangereusement avec le feu. ■

## LES ARGUMENTS

**« C'est aussi une discrimination entre Wallons »**

**Rudy Demotte, vous êtes ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Que pensez-vous de la mesure de soutien aux étudiants qui « kottent » loin de chez eux ?**  
*Je constate, après première lecture, qu'elle ne bénéficie qu'aux Wallons qui étudient en Wallonie. Pour moi, le seul critère qui devrait permettre d'obtenir la prime, c'est le temps de déplacement entre le domicile de l'étudiant et son université, où que celle-ci soit située. Les Wallons qui vont étudier à Bruxelles ne seront pas soutenus, alors qu'on soutient, par exemple, les jeunes qui vont étudier aux Etats-Unis ! C'est une discrimination entre Wallons. Je rappelle que la zone de chalandise de l'ULB se situe en grande partie sur le territoire wallon, en particulier à Charleroi et plus encore en Wallonie picarde. Je pense que si l'on prend simplement en compte le temps de déplacement, la Cour constitutionnelle et le Conseil d'Etat n'y trouveront rien à redire. Mais ici, nous nous trouvons devant une mesure qui crée le malaise, parce qu'elle va induire une différence dans la capacité de choisir son université. Si l'aide n'est accordée qu'aux établissements situés en Wallonie, et pas dans l'espace francophone, c'est une régression pour la liberté de l'étudiant de choisir son université. Il n'y a pas eu de concertation ?*

*Non. Je trouve très démonstratif que le gouvernement wallon prenne des dispositions non*

*concertées avec le gouvernement francophone, alors qu'il y a de nombreuses concertations, notamment sur les relations internationales. La ministre Alda Greoli (CDH) siège dans les deux gouvernements...*

*Nous n'avons eu aucun signal, ce qui nous aurait permis d'agir dans l'intérêt supérieur des francophones.*

**Quelle solution préconisez-vous ?**

*Que la mesure soit accessible à tous ceux qui sont domiciliés en Wallonie, quelle que soit l'université qu'ils choisissent. On laisse alors le libre choix. Et cela vaut aussi pour les étudiants d'Enghien, par exemple, qui choisissent d'aller étudier à l'Université de Lille.*

**Mais qu'en est-il des étudiants bruxellois qui veulent aller étudier en Wallonie ? Ils n'ont droit à rien.**

*On peut envisager que le gouvernement bruxellois prenne une mesure similaire, en concertation avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ouvrirait le droit à l'aide à tous les étudiants francophones.*

B.DY

**« Nous devons avancer »**

**Valérie De Bue, vous êtes la ministre wallonne du Logement. Pourquoi n'avoir pas pris une mesure qui bénéficiait à tous les étudiants francophones ?**

*Nous avons cherché des solutions, notamment en essayant de développer ce système à partir de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ce qui aurait permis de toucher les étudiants bruxellois, NDLR), nous avons aussi essayé de travailler au plan fiscal, ou via les allocations familiales. Mais pour des raisons techniques, ce n'était pas possible. Alors nous avons travaillé via la compétence régionale du logement, qui ne s'étend qu'au territoire de la Wallonie, pour les étudiants qui habitent et étudient en Région wallonne.*

*L'idéal serait en effet de toucher aussi les étudiants wallons et qui étudient à Bruxelles et les étudiants bruxellois qui étudient en Wallonie. Je n'ai pas de souci avec cela. Nous allons prendre des contacts en ce sens, pour arriver à un accord de coopération avec Bruxelles, qui le permettra.*

**Pourquoi ne pas**

**avoir attendu cet accord avant de mettre le système en place ?**

*Si j'avais eu 5 ans de législature devant moi, je l'aurais fait. Mais, vu le caractère particulier de cette mandature, nous n'avions que 22 mois et il nous fallait avancer. Mais d'autres étapes sont possibles, qui pourraient intégrer un accord de coopération. J'ajoute que la mesure que nous préparons doit encore faire l'objet de différents avis, et nous verrons comment mieux la calibrer. En attendant, nous avons fait un pas, peut-être pas parfait, mais si on peut conclure un accord de coopération, faisons-le. Sinon, nous avançons avant que cet accord intervienne.*

**Certains s'étonnent que le critère retenu pour calculer la distance entre le domicile de l'étudiant et son université soit un temps de parcours en voiture, et non en transport en commun.**

*Nous sommes partis des réalités de terrain. Et ces réalités, c'est le choix entre l'achat d'une voiture et la location d'un kot.*

**D'autres estiment qu'on aurait dû lier la prime aux revenus des parents.**

*Nous y avons réfléchi, mais il était très difficile de mettre cela en place. Quid si les parents ont de gros revenus mais ne sont plus en contact avec leurs enfants ? C'est très difficile à démontrer. Nous avons alors travaillé sur le mode des allocations familiales, « un enfant égale un enfant » : un étudiant égale un étudiant.*

B.DY